

## Vers un Service Civique Européen

### Synthèse :

*Annoncé par le Président de la République dans un contexte appelant à des initiatives fortes en faveur de la Jeunesse et d'une Europe plus humaine, ancrée dans les territoires et au service des citoyens, le Service Civique Européen doit pouvoir permettre à tous les jeunes européens de vivre une expérience unique d'engagement citoyen et solidaire à la fois sur leur territoire national et, pour au moins 6 mois, dans un autre pays de l'Union.*

*Il s'appuiera sur une interopérabilité renforcée des dispositifs de service civique nationaux et sur une ambition commune de faire du Service Civique une étape incontournable du parcours d'éducation citoyenne et d'engagement des jeunes européens, au service de leur territoire et de l'Europe, de l'intérêt général et de leur propre parcours d'insertion citoyenne et professionnelle.*

*Trois étapes progressives de déploiement pourraient être envisagées :*

- Phase 1 (PFUE) – Lancement de la démarche et expérimentations sur la base des outils existants (CES et services civiques nationaux) ;*
- Phase 2 (2022-2027) - Essaimage du service civique en Europe et 1ers développements du SCE ;*
- Phase 3 (2028-2034) - Universalisation dans le cadre du prochain CFP.*

*Les grands principes d'actions à prévoir sur ces différentes phases pourraient être discutés, dès janvier 2022, au sein du groupe « Jeunesse » du Conseil, en vue de l'inscription de l'ambition et du plan de mise en œuvre du Service Civique Européen dans les Conclusions du Conseil au terme de la Présidence Française.*

*Grandes lignes du plan d'action à envisager sur le court et long terme :*

*1. Créer un cadre de coordination et d'échanges (à initier dès la PFUE) entre acteurs publics et associatifs clés dans les différents pays membres, afin d'accompagner l'émergence progressive de dispositifs de service civique nationaux « interopérables » dans tous les États Membres et renforcer les synergies entre les dispositifs nationaux et européens.*

*2. Pendant la PFUE, augmenter le budget du Corps Européen de Solidarité dans les limites annuelles permises (+15%), afin de donner les moyens au projet de Service Civique Européen d'émerger sur la période 2022-2027 (et notamment le budget français) et se donner collectivement l'ambition de faire du Service Civique Européen le 2<sup>ème</sup> pilier, aux côtés d'Erasmus, d'une politique ambitieuse de mobilité européenne d'au moins 6 mois pour tous les jeunes d'Europe avant 25 ans.*

*3. Valoriser et essayer l'expérimentation déjà menée en France (« Européens et Solidaires ») et déployer le Service Civique Européen dans toute l'Union selon 3 grands axes :*

*i/ pour les pays ne disposant pas encore de dispositif national de service civique : le soutien (via un Corps Européen de Solidarité assoupli puis d'autres éventuels outils financiers ad hoc), à l'émergence dans tous les pays de dispositifs nationaux de service civique de 12 mois comprenant 6 mois au moins dans un autre Etat Membre.*

*ii/ un « Erasmus du Service Civique » entre les Etats Membres disposant de programmes de service civique largement déployés (France, Allemagne, Italie notamment), prévoyant la généralisation du principe d'un service civique de 10 à 12 mois incluant au moins 6 mois dans un autre pays de l'Union (sur le modèle d'Erasmus pour les étudiants)*

*iii/ pour les pays dotés de dispositifs nationaux de service civique, la promotion d'une interopérabilité renforcée et le financement par l'Europe des coûts spécifiques liés à la mobilité (transport, langues, accueil / encadrement).*

## Vers un Service Civique Européen – en bref

### 1. Contexte et objectifs

#### 1.1. Contexte : 2022, une année européenne pour la jeunesse

Dans sa conférence de presse du 9 décembre 2021 sur les orientations françaises pour la Présidence du Conseil de l'Union européenne, le Président de la République a souhaité que soit « enclenchée » pendant la Présidence Française de l'Union (PFUE) la mise en œuvre concrète d'un "service civique européen" (SCE) afin de permettre à tous les jeunes de moins de 25 ans de vivre une expérience de 6 mois, au moins, dans un autre pays de l'Union. S'inscrivant dans l'objectif d'une "Europe humaine", cette proposition intervient dans un contexte particulièrement favorable, marqué par :

- i) l'année européenne de la jeunesse et le 35ème anniversaire du programme Erasmus en 2022, l'une des politiques européennes les plus populaires et mieux identifiée par les citoyens, en particulier les jeunes ;
- ii) le renforcement des moyens budgétaires du service civique par la France (+71,8% de 2020 à 2022), l'Allemagne (+7,9% de 2019 à 2020) et l'Italie (+33,9% de 2020 à 2022), principaux pays dotés de programmes nationaux largement déployés, notamment à travers leur Plan national de relance et de résilience (PNRR) respectif ;
- iii) la création d'un service civique commun franco-italien, acté par le Traité du Quirinale, qui vient consacrer une nouvelle coopération bilatérale d'échange de jeunes engagés, à côté du Volontariat Franco-Allemand, lancé en 2000.

Avec un total de 80 000 places de service civique budgétées en 2020 (132 000 jeunes concernés), et l'ambition de rendre le Service Civique accessible à tous les jeunes dans leur diversité, la France a toute la légitimité d'impulser une coopération européenne ambitieuse pour la mobilité autour de l'idée d'un Service Civique Européen. D'autant qu'au-delà de la France, l'Allemagne, l'Italie, et le Luxembourg, déjà dotés de dispositifs nationaux de service civique consistants, de nombreux autres pays d'Europe ont amorcé ou réfléchissent à se doter de dispositifs similaires (Belgique, Pays Bas, Malte, Estonie notamment).

#### 1.2. Objectifs : une Europe des citoyens engagés et solidaires, principaux acteurs de son avenir

Le Service Civique Européen cherche ainsi à apporter plus d'Europe mais aussi plus d'opportunités de mobilité, d'insertion professionnelle, et d'engagement citoyen aux jeunes, fortement affectés par les conséquences économiques et sociales de la COVID - 19. Il constitue une ambition fédératrice pour réenchanter l'Europe par sa jeunesse, et peut permettre d'atteindre un jour l'objectif d'une mobilité européenne rendue possible pour tous les jeunes Européens avant 25 ans quels que soient leurs parcours et projets d'avenir, en créant, aux côtés de l'Erasmus des étudiants et apprentis, l'Erasmus des jeunes engagés, l'Erasmus du Service Civique. Le Service Civique Européen n'a pas vocation à se substituer aux instruments existants mais propose une ambition nouvelle d'universalisation et une articulation des dispositifs nationaux et européens au service de **trois objectifs structurants** :

**1. Incarner l'Europe par un projet politique fort et accessible.** Le Service Civique Européen vise à faire vivre et réaliser l'Europe à tous, en mobilisant la jeunesse européenne au service des territoires (dynamisme des villes petites et moyennes) et de l'ensemble des citoyens, tel que le permet un service civique d'intérêt général, éducatif, et par nature intégrateur, car sans prérequis.

**2. Ouvrir à tous la mobilité européenne, quantitativement et socialement, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe chez tous les jeunes,** en touchant notamment davantage les jeunes encore exclus des expériences de mobilité européenne offertes par les dispositifs actuels. Comme évoqué par le Président de la République dès le discours de la Sorbonne (2017), l'expérience de vie dans un autre pays d'Europe est fondatrice d'un sentiment européen renforcé, favorise l'apprentissage des langues et l'insertion professionnelle, et construit une communauté de destin.

**3. Favoriser le déploiement en Europe du Service Civique des jeunes comme socle de la formation de tous à une citoyenneté active,** en le développant partout où il n'existe pas encore, et favorisant les synergies et la convergence avec les outils communautaires, à créer ou à renforcer, comme Erasmus+ ou le Corps Européen de Solidarité.

## 2. Le déploiement du Service Civique Européen peut s'effectuer en trois phases

**Phase 1.** A l'occasion de la PFUE lancer un cadre de coordination et d'échange entre Etats Membres, expérimenter de nouveaux usages du Corps Européen de Solidarité<sup>1</sup> et affirmer une ambition commune, inscrite dans les conclusions du Conseil en clôture de la Présidence.

- **Action 1** : créer le cadre d'un dialogue associant acteurs publics et grands acteurs de la société civile dans les différents États Membres - afin de renforcer les synergies, l'interopérabilité des dispositifs nationaux, et les coopérations en matière de service civique entre les pays, autour de l'ambition d'un Service Civique Européen ;
- **Action 2** : Augmenter les ressources annuelles du Corps Européen de Solidarité à hauteur du maximum possible dans le Cadre Financier Pluriannuel 2021-27 – augmenter notamment le budget français du Corps Européen de Solidarité ;
- **Action 3** : confirmer, par une déclaration commune à l'issue de la Présidence Française de l'Union Européenne, l'ambition d'un Service Civique Européen avec l'ensemble des Etats Membres ;
- **Action 4** : valoriser et essayer l'expérimentation en cours en France du programme « Européens et Solidaires », prototype de ce que pourrait devenir un Service Civique Européen.

**Phase 2.** Entre 2022 et 2027, soutenir le déploiement du service civique dans tous les pays de l'Union, par de la coopération inter-pays et du financement européen, et développer les mobilités européennes dans le cadre d'un nouveau Service Civique Européen s'appuyant sur (i) le Corps Européen de Solidarité et (ii) un développement de l'interopérabilité des dispositifs de service civique nationaux existant en France, Italie, Allemagne, Luxembourg, Autriche et Finlande.

- **Action 1** : Développer les synergies et l'interopérabilité (via notamment une reconnaissance mutuelle) entre programmes de service civique nationaux et corps européen de solidarité. Accompagner la création progressive du service civique dans tous les Etats Membres par le soutien aux coopérations inter pays ;
- **Action 2** : A titre expérimental, utiliser le Corps Européen de Solidarité pour (i) déployer le Service Civique Européen dans les pays non encore dotés de services civiques nationaux, à travers le soutien à des expériences de service civique de 12 mois comprenant 6 mois dans un autre pays de l'Union et 6 mois « in country » (ii) financer la mobilité européenne des jeunes engagés via les dispositifs de service civique nationaux existant en France, Allemagne, Italie, Autriche, Luxembourg et Finlande, par la mise à disposition de fonds du Corps européen de solidarité en complément des financements apportés par les dispositifs nationaux (fongibilité budgétaire) ;
- **Action 3** : Avec les pays dotés d'un service civique national (Allemagne, Italie, France notamment), initier l'idée d'un « Erasmus du Service Civique », en développant à grande échelle les formules de service civique incluant 6 mois dans le pays d'origine et 6 mois dans un autre pays de l'Union.

**Phase 3.** À partir de 2028 et à plus long terme, dans le Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034, généraliser le Service Civique Européen pour que 100% des jeunes d'Europe aient accès à la mobilité européenne : soit, pour les 40% des 4,6 millions de jeunes européens qui poursuivent des études supérieures, par Erasmus (études supérieures ou apprentissage) soit, pour les 60% restant, par la généralisation du Service Civique Européen.

**Tableau – Synthèse des trois phases de déploiement proposées**

Période	Objectif	Nombre de jeunes concernés	Coût budgétaire/an	Commentaire
PFUE (2022)	Lancer la démarche et poser l'ambition	13 500 jeunes en plus des circa 20 000 aujourd'hui concernés par le CES 6 mois	20,8 M€ de CES en plus // 2,9M€ pour essaimage expérience Française	Abondement de 15% du CES (augmentation en particulier en France) + lancement du cadre de dialogue
2022-2027	Expérimenter le Service Civique Européen et commencer à déployer le Service Civique en Europe	Progression vers 645 000 jeunes (78 000 en France)	Progression vers 4Mds€, 200 M€ pour la France	Généralisation des coopérations et de l'essaimage du SC en Europe
A partir de 2027	Universaliser le Service Civique Européen (cible 60% des jeunes européens)	60% des 4,6 millions de jeunes non étudiants	Maximum 24,2 Md€ et 1,8 Md€ pour la France	100% de mobilité européenne = 40% des jeunes en Erasmus et 60% en SCE

<sup>1</sup> Créé en 2018 et succédant directement au Service Volontaire Européen, qu'il a alors remplacé, le Corps Européen de Solidarité permet aux jeunes de s'engager à plein temps, entre 2 semaines et 12 mois, dans une activité d'intérêt général auprès d'une association ou administration, dans un autre pays de l'Union Européenne, en bénéficiant d'un hébergement, de la nourriture, des transports, d'une assurance et d'un peu d'argent de poche pris en charge par l'Union Européenne via sa structure d'accueil. Le règlement (UE) 2021/888 établissant le cadre juridique du programme du Corps européen de solidarité, adopté le 20 mai 2021, a confirmé la nouvelle génération du Corps pour la période 2021-2027, dotée d'un budget de 1,009 milliard d'euros.

## **Annexe - Vers un Service Civique Européen**

### **Recommandations opérationnelles – EN DETAILS**

### **Plan d'action en trois phases : PFUE, 2022- 2027 et au-delà**

#### **Phase 1: A court terme (PFUE: janvier - juillet 2022): expérimenter et initier la coopération européenne autour du Service Civique des jeunes**

**Action 1: créer le cadre d'un dialogue permettant des synergies et coopérations autour de l'ambition d'un Service Civique Européen.** Il s'agit d'organiser une première rencontre avec l'ensemble des organismes en charge du Service Civique dans les pays dotés d'un mécanisme national (*Italie, Allemagne, France, Luxembourg, ainsi que l'Autriche et la Finlande où il est une alternative au service militaire obligatoire des hommes*), et des représentants de pays ayant amorcé le développement d'un service civique national (*Pays Bas, Malte, Portugal, Belgique*), ou intéressés à le faire (*Estonie, Grèce, République Tchèque, Lituanie, et potentiellement les 13 autres Etats Membres*). Les principales organisations de la société civile impliquées dans le développement du service civique dans leurs pays respectifs (ou susceptibles de l'être), ainsi que du Service Civique Européen, devraient y être associés *car la coopération « société civile / Etats » sera une clé de la réussite du SCE.*

Outre l'échange de bonnes pratiques, ce cadre permettrait de commencer à aborder :

- (i) les conditions d'une interopérabilité accrue des services civiques nationaux entre eux (*reconnaissance mutuelle des procédures de labellisation, formations, contenu et durée des volontariats...*) ainsi qu'avec le Corps européen de solidarité ; avec notamment le développement de l'échange mutuel et fléché de jeunes via des places réservées dans les dispositifs nationaux ;
- (ii) la mise à disposition d'expertises, pour le développement du service civique dans les pays non dotés (notamment issues des organisations de la société civile expérimentées en la matière) ;
- (iii) le lancement d'un fonds ad hoc d'expérimentation du service civique avec volet européen dans les pays où il n'existe pas encore de dispositif national de service civique soutenu par l'Etat, avec notamment, à titre expérimental, la mobilisation du Corps Européen de Solidarité (mix « in-country » et classique).

**Action 2: Augmenter les ressources annuelles du Corps Européen de Solidarité à hauteur du maximum possible dans le Cadre Financier Pluriannuel 2021-27.** Ce budget est de 1,009 Mds€ sur le CFP 2021-27, soit 138,4 M€ pour 2022. Ce budget, en relative stagnation par rapport au CFP précédent est limité compte tenu des ambitions tandis que dans le même temps les ressources d'Erasmus ont été doublées. En France, on constate même une diminution nette de l'enveloppe nationale du programme (6,980 M€ en 2021, contre 11,343 M€ en 2020 soit - 38,5%). Il existe une possibilité d'acter, d'ici Mai 2022, une augmentation du budget annuel du CES à hauteur de 15%, soit +20,76 M€ en 2022, et jusqu'à 130,95 M€ sur l'ensemble du CFP, par la réallocation marginale d'une partie des ressources dédiées au Fonds Social Européen (13,307 Mds€ au total en 2022), ou en consommant les marges budgétaires (57 M€ en 2022). Une telle augmentation permettrait de financer environ 3600 mobilités supplémentaires en Corps Européen de Solidarité de 6 mois chaque année dans l'Union Européenne, et, à répartition constante, environ 200 en France.

**Action 3: confirmer à l'issue de la Présidence Française de l'Union Européenne, notamment dans les conclusions du Conseil, l'ambition d'un Service Civique Européen avec l'ensemble des Etats Membres.** L'ambition collective affirmée pourrait être de permettre à terme à tous les jeunes de moins de 25 ans (*soit actuellement environ 4,621 Millions de jeunes*) de vivre une expérience de 6 mois dans un autre pays de l'Union, que ce

soit **dans le cadre d'Erasmus** (actuellement environ 290 000 jeunes étudiants, stagiaires ou apprentis concernés par an, soit 6,27% d'une classe d'âge), **ou du Service Civique Européen**, lequel pourrait s'appuyer sur une refonte et développement du Corps Européen de Solidarité (actuellement une estimation de moins de 20 000 jeunes concernés effectuant une mobilité de 6 mois ou plus par an, jeunes concernés par an, soit 0,4% d'une classe d'âge) et sur le développement des synergies avec et entre les Services Civiques Nationaux largement déployés existants déjà en France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Autriche et Finlande, très peu mobilisés actuellement pour la mobilité européenne (environ 319,000 jeunes européens concernés par le volontariat national de ces pays chaque année, soit 6,9% d'une classe d'âge européenne, et 13,4% de celle des pays concernés, donc un formidable potentiel pour développer la mobilité).

Cette ambition inclurait la fixation des objectifs de i) l'amorce d'expérimentation de services civiques nationaux ou équivalents dans l'ensemble des Etats Membres de l'Union Européenne, ii) l'articulation du Corps Européen de Solidarité avec les instruments nationaux en place, afin qu'il puisse soutenir des échanges réciproques de volontaires entre services civiques, en prenant en charge une partie du surcoût induit par rapport à une expérience purement nationale (fongibilité budgétaire partielle des instruments européens et nationaux de volontariat).

Tableau : Etat des lieux des dispositifs nationaux de Service Civique

<b>France</b> Service Civique Volontaire	<b>Italie</b> Service Civique Volontaire	<b>Allemagne</b> Service Civique Volontaire	<b>Luxembourg</b> Service Civique Volontaire	<b>Autriche</b> Alternative au Service Militaire Obligatoire Masculin	<b>Finlande</b> Alternative au Service Militaire Obligatoire Masculin
84 000 places en 2021 - 144 000 places budgétées en 2022 (245K jeunes affichés), 6-12 mois, durée moyenne 8 mois	56 000 places en 2022, en durée moyenne 10 mois, et au minimum 8 mois	103 000 places en 2021, en durée moyenne 12 mois	289 volontaires en 2020, en durée moyenne 8 mois	14 000 volontaires en 2021, en durée obligatoire de 12 mois	2000 volontaires en 2020, en durée obligatoire de 12 mois
868M€ en 2022 (dont un peu moins de 500M sur le PLF 2022)	300M€ en 2022	353M€ en 2021 (uniquement budget fédéral)	2,093M€ en 2022	62M€ en 2022	5M€ en 2021

**Action 4: valoriser et essayer l'expérimentation en cours d'un modèle possible de Service Civique Européen, récompensée en 2020 par le Prix Charlemagne pour la Jeunesse du Parlement Européen.** Depuis 2020, le Collectif pour un Service Civique Européen et l'association pionnière du Service Civique français Unis-Cité testent un modèle de Service Civique Européen en France, et l'étendent désormais en Italie et à Malte en partenariat avec les autorités locales et un réseau européen de 30 organisations partenaires, déjà présent dans 11 Etats Membres. Ce modèle permet aux jeunes d'effectuer 6 mois de service civique national (ou dans le cadre d'un projet pilote créé de manière ad hoc, et sans soutien institutionnel systématique actuellement, si le service civique n'existe pas encore sur place) préparant de manière progressive le départ vers 6 mois de service dans un autre Etat Membre (à ce jour dans le cadre et sur financement du Corps Européen de Solidarité dans le pays concerné).

Cette expérience est toujours collective et "européanise" celle de service civique chez soi puisqu'elle se déroule intégralement au sein de promotions mixtes de jeunes, associant systématiquement 50% de jeunes du pays, dans la première phase de service civique se déroulant chez eux, et 50% de jeunes venus d'ailleurs et engagés dans la phase 2 de mobilité

*(ex: à Metz, en 2020, 12 jeunes français, ensuite partis en Italie, ont ainsi, avant de partir, œuvré 6 mois en France avec 6 Allemands, 5 Italiens et 1 Belge). Les résultats de l'expérimentation sont très probants, avec 70% de Jeunes avec moins d'Opportunités (JAMO) mobilisés (39% pour l'ensemble des participants au CES), l'insertion professionnelle ou la reprise d'études par la totalité des jeunes, et l'apprentissage d'une nouvelle langue par tous (niveau B2 ou plus, en partant grands débutants pour certains).*

Déjà déployé à Metz et Strasbourg, un budget complémentaire de 2,875 M€ sur 2022/23 permettrait à très court terme d'essayer ce modèle sur l'ensemble des régions françaises (24 jeunes par région). En parallèle, un partenariat stratégique Erasmus + a déjà été déposé par le Collectif pour un SCE et son réseau de partenaires européens, afin de déployer cette expérimentation en Allemagne, Italie et Malte, et tester à ce titre pour la première fois le service civique en Estonie, Grèce, Roumanie et République Tchèque.

**Phase 2: à moyen terme (2022 - 2027) : déployer le service civique en Europe et commencer à déployer le Service Civique européen grâce à une plus grande synergie entre les instruments existants aux niveaux nationaux et européen.**

**Action 1: pérenniser le cadre de dialogue et de coopération autour du Service Civique Européen lancé durant la PFUE** sous la forme de réunions régulières d'un "Conseil du Service Civique Européen", réunissant les autorités politiques et agences nationales compétentes au titre du Corps Européen de Solidarité, et ceux des services civiques nationaux, de même que ceux intéressés à en développer de nouveaux, ainsi que les principales organisations de la société civile impliquées dans ces dispositifs. La coordination pourrait être assurée par la Commission Européenne et structurée autour d'un programme de travail annuel décidé par les parties. Les questions suivantes pourraient être abordées :

- (i) développement des expérimentations et mises en place de services civiques nationaux ; synergie / rôle possible du Corps Européen de Solidarité, coopération entre les dispositifs de service civique national
- (ii) reconnaissance mutuelle permettant les labellisations croisées, la mutualisation des formations, et reconnaissance des expériences ou prise en compte des durées de services déjà accompli par un volontaire, pour rendre les systèmes interopérables
- (iii) développement du nombre de mobilités entre et reposant sur les dispositifs nationaux, notamment en les ouvrant à tous résidents européens, et fléchant des places vers cet accueil.

**Action 2: Utiliser le Corps Européen de Solidarité à titre expérimental, pour (i) déployer le Service Civique Européen dans les pays non encore dotés de services civiques nationaux, à travers un Service Civique en 2 étapes : 6 mois de service dans son pays / 6 mois en mobilité européenne (ii) démultiplier le nombre de jeunes en mobilité européenne dans le cadre des dispositifs de service civique nationaux existant en France, Allemagne, Italie, Autriche, Luxembourg et Finlande.**

Il s'agit d'utiliser les budgets alloués au CES de 2022 à 2027, abondés de 15%, pour :

**(i) diffuser le service civique dans tous les pays d'Europe grâce à un mix de financement Corps Européen de Solidarité « in country » et Corps Européen de Solidarité « classique », pour inciter au développement d'un mécanisme national propre**

Il est possible pour cela de s'appuyer sur le mécanisme spécifique dit "in country"<sup>2</sup> du Corps Européen de Solidarité. Ce mécanisme permet actuellement aux jeunes d'effectuer leur service volontaire dans leur propre pays, en étant intégralement financés par l'Union Européenne dans le cadre du Corps Européen de Solidarité. Néanmoins, deux limites sont à lever : 1) seul jusqu'à 20% du budget CES alloué à un Etat Membre peut être consacré à ces expérimentations « in country », et 2) il n'est à ce jour pas possible de réaliser 6 mois dans son pays puis 6 mois dans un autre sur financement du Corps Européen de Solidarité (*lorsque la durée de la mission nationale dépasse deux mois, aucune mobilité ne peut plus être effectuée dans un autre Etat Membre à travers le Corps Européen de Solidarité "classique"*).

L'objectif serait d'allouer, de manière expérimentale, une partie des fonds du Corps Européen de Solidarité dans les pays sans dispositif national de Service Civique, à un mix de *in country* - 6 mois de mission d'intérêt général dans son propre pays - obligatoirement suivie d'une seconde expérience de 6 mois ou plus dans un autre Etat Membre (1<sup>er</sup> volet « in-country », 2<sup>ème</sup> volet « CES classique »). Sur cette base, chaque Etat membre pourrait tester à petite échelle sur son territoire le service civique (avec un volet national souvent nécessaire pour les jeunes les plus éloignés, et un volet européen faisant de l'ensemble une vraie expérience de Service Civique Européen). Cela poserait les bases d'un futur service civique national à plus grande échelle et il serait alors demandé à l'Etat bénéficiaire de dresser une feuille de route concrète en ce sens.

**(ii) utiliser les services civiques nationaux existants en France, Italie, Allemagne, Luxembourg, Autriche, Finlande, pour développer les expériences de mobilité européenne, grâce à une prise en charge du surcoût par le Corps Européen de Solidarité (accueil/encadrement, transports, cours de langues)**

Concrètement, il est déjà possible pour tout résident européen d'effectuer un service civique en France ou en Allemagne, en Italie et au Luxembourg (*c'est toujours exclu en Autriche et à Finlande, où il s'agit d'une alternative au service militaire obligatoire des hommes*) dans le cadre des dispositifs nationaux de ces deux pays (par exemple),, mais la prise en charge du jeune européen est insuffisante pour permettre un accueil plus massif de jeunes européens dans ce cadre.

Il s'agirait donc de venir compléter la prise en charge du service civique national par un financement « Corps Européen de Solidarité » (*par exemple, en France un service civique de 6 mois est soutenu à hauteur d'environ 3600€ par l'État français (plus Sécurité Sociale), alors qu'un jeune européen accueilli en France dans le cadre du « Corps Européen de Solidarité » est pris en charge à hauteur de 5600€ pour 6 mois par l'Union Européenne. Si le jeune européen en question était accueilli dans le cadre du Service Civique français, l'Europe pourrait assurer un financement de 2000€/jeune au lieu des 5600€ habituels, et soutenir ainsi l'accueil en France (et donc la mobilité) de davantage de jeunes européens.*

Une telle fongibilité budgétaire, évitant les mécanismes évoluant en silos, permettrait de financer environ, avec les budgets actuels, 1290 mobilités supplémentaires par an

---

<sup>2</sup> Possibilité prévue par le règlement 2021/888

en France (*particulièrement desservie par la dernière répartition budgétaire nationale du programme*), 3100 en Allemagne, 2700 en Italie, 250 au Luxembourg, 2500 en Autriche, soit pratiquement doubler dans ces pays le nombre de jeunes actuellement en mobilité européenne via un le Corps Européen de Solidarité.

Concrètement, la mise en œuvre de cette double expérimentation (i & ii) pourrait s'effectuer alternativement par :

- l'inscription par la Commission Européenne d'une ligne d'action budgétaire permanente dédiée à la coordination et à la complémentarité Corps Européen de Solidarité - Service Civiques Nationaux. La Commission ferait alors évoluer le Corps Européen de Solidarité et son programme de travail annuel par un acte d'exécution, voire pourrait également s'appuyer sur les financements du futur ALMA, adaptés à soutenir des mécanismes de service civique répondant aux besoins d'insertion des jeunes, en particulier ceux en difficultés.
- Le lancement par la Commission Européenne d'appels à projets annuels spécifiques dédiés à la coordination et à la complémentarité des mécanismes nationaux, à destination des pays dotés de services civiques. Pour les pays non dotés de services civiques nationaux, un Corps Européen de Solidarité "in country" adapté serait proposé (financé par une partie réservée du budget Corps Européen de Solidarité)
- En dernier recours, le portage par un parlementaire européen d'un projet pilote en la matière.

**Action 3 : développer à grande échelle les échanges de jeunes en service civique (sorte « d'Erasmus du Service Civique ») entre les pays qui sont dotés d'un dispositif national (Allemagne, Italie, France notamment), afin de démultiplier le nombre de jeunes en mobilité européenne grâce à l'interopérabilité des systèmes nationaux.**

Il s'agirait ainsi de dépasser à court terme les contraintes budgétaires du Corps Européen de Solidarité (138,4 M€ de budget en 2022 + 15% éventuels d'ici 2027, soit à peine de quoi financer moins de 20 000 mobilités de 6 mois chaque année) en tirant avantage des services civiques nationaux déjà déployés largement par certains Etats (moyens conséquents, notoriété et attractivité auprès des jeunes, infrastructure établie et réseau d'organismes d'accueil) pour promouvoir le Service Civique Européen par un principe « d'Erasmus du service civique » / « Erasmus des jeunes engagés », devenant à terme le pendant et second pilier de l'Erasmus + des étudiants, stagiaires et apprentis. L'accueil de résidents européens étant déjà de droit possible dans les systèmes non-militaires (*point à faire évoluer dans les systèmes de l'Autriche et la Finlande, excluant de plus les femmes pour cette raison*), il s'agirait de démarrer son service civique avec 6 mois dans son pays (sous statut et prise en charge nationale « classique »), avant de le continuer 6 mois dans un autre pays sous statut national ou statut du pays partenaire. Le principe de "la réciprocité" serait d'accueillir un jeune, pour un jeune envoyé dans le pays partenaire.

Outre la reconnaissance mutuelle des systèmes qui faciliterait leur articulation (*différences de durée minimale de services, obligation de formations spécifiques à un système donné mais redondantes, nécessité de se faire labelliser plusieurs fois pour les structures d'accueil*), une telle coopération mettrait en œuvre un système de quota mutuel, fléchant une partie des places de service civique national (financées par le pays) vers l'accueil de jeunes volontaires des pays acceptant la réciprocité. Ainsi, si 10% des jeunes français, allemands, et italiens, faisaient 12 mois de service civique au lieu de 8, dont 6 dans l'un des deux autres pays, ce principe pourrait permettre la mobilité de 49 000 jeunes (*une fois ramené le potentiel des*

*budgets actuels de ces pays sur 6 mois, alors qu'ils ont actuellement habituellement des durées de service plus longues). Soit deux fois plus que le nombre de jeunes actuellement en mobilité de 6 mois grâce au Corps Européen de Solidarité, donc un triplement des effectifs pour toute l'Union Européenne.*

En pratique, pour faciliter ces échanges, une prise en charge complémentaire pourrait être envisagée sur budget du Corps Européen de Solidarité comme évoqué plus haut (*à hauteur par exemple en France de 2000€ par jeune pour prendre en charge les transports, les cours de langue, et le surcoût d'accueil et d'accompagnement dans le pays d'accueil*), voire sur ALMA, qui présentera de nouveaux budgets particulièrement adaptés à un dispositif bénéficiant avant tout à l'ouverture à la mobilité européenne de ceux qui en sont encore exclus. Ou alors financée temporairement par les Etats parties à cette coopération, pour un total **maximum** d'environ 107 M€ pour la France, dont 69 M€ déjà engagés au titre du service civique national (*19 200 jeunes par an, soit 2,2% d'une classe d'âge, accueillis d'une part et envoyés d'autre part*), 52 M€ pour l'Italie, dont 33 M€ déjà engagés au titre du service civique national (*9 300 jeunes par an, soit 1,5% d'une classe d'âge, accueillis d'une part et envoyés d'autre part*), et 123 M€ pour l'Allemagne dont 73 M€ déjà engagés au titre du service civique national (*20 600 jeunes par an, soit 2,6% d'une classe d'âge, accueillis d'une part et envoyés d'autre part*).

Tableau récapitulatif des gains en mobilité d'un « Erasmus du Service Civique ».

<i>Pour un quota de 10% de places par an déjà financées affectées au programme (multipliable simplement pour envisager une montée en puissance de la politique)</i>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Italie</b>
Services civiques de 6 mois pouvant être accueillis (et envoyés d'autres part en réciprocité)	19 200 jeunes	20 600 jeunes	9300 jeunes
Budget habituel, déjà affecté, au titre du service civique national (pas de nouvelle ressource budgétaire nécessaire)	69 M€	73 M€	33M€
Surcoût induit par la mobilité européenne, à couvrir par le Corps Européen, ALMA ou les Etats parties à la coopération au titre de leurs accords bilatéraux	38 M€	50 M€	19€

### Phase 3 (2027 et au-delà): Universaliser le Service Civique Européen

La réalisation d'une meilleure articulation entre mécanismes nationaux de service civique et la diffusion progressive du service civique dans tous les Etats Membres, ainsi que la mise en œuvre d'une coopération intergouvernementale ambitieuse/concrète autour de l'échange de jeunes engagés en service civique ouvre la voie à l'universalisation de la mobilité européenne pour les 4,621 M de jeunes d'une classe d'âge européenne actuelle (dont 847 000 jeunes français). En effet, le Service Civique Européen, conçu comme une année de vie consacrée par les jeunes européens à servir l'intérêt général, en partie chez eux (service civique national), et en partie en Europe (faisant de leur Service Civique un Service Civique Européen), deviendra le 2<sup>ème</sup> pilier, aux côtés d'Erasmus pour les étudiants et apprentis, de la généralisation de la mobilité pour les jeunes d'Europe.

L'expérience française comme celle des autres pays s'étant dotés de dispositifs ambitieux de Service Civique pour construire leur éducation à la solidarité et à l'engagement, et « refaire Société », montre que 5 à 10 ans sont nécessaires pour faire monter en puissance de manière ambitieuse un service civique pour toute une classe d'âge.

Le Service Civique Européen pourra s'appuyer sur l'expérience et les premiers financements permis par le Corps Européen de Solidarité, mais aussi sur un certain nombre de dispositifs nationaux. En 10 ans, il peut être capable de toucher plus de 50% des 4,6 millions de jeunes européens. Et permettre, avec les échanges universitaires Erasmus, de rendre possible le

rêve transformateur, et posant de nouvelles bases à notre Union Européenne, d'une génération de jeunes ayant tous vécu une forme de mobilité européenne.

Le déploiement du Service Civique Européen est particulièrement adaptée pour les Jeunes avec Moins d'Opportunités (JAMO) qui, de fait, n'ont évidemment pas accès à Erasmus car ni étudiants ni apprentis. En effet, le Service Civique est l'une des rares politiques jeunesse pouvant toucher l'ensemble d'une classe d'âge sans prérequis d'accès, tout niveau d'études et tout projet d'avenir confondus. A la fin de leurs études secondaires, tous les jeunes de l'Union européenne se verront ainsi proposer une mission d'intérêt général, dont l'offre sera renouvelée chaque année (*système de l'opt-out*), à moins d'intégrer un autre dispositif spécifique pour une mobilité équivalente Erasmus +.

Concrètement, le Service Civique Européen consistera en 6 mois de service national (phase 1), effectué dans l'idéal collectivement avec des jeunes d'autres pays (*eux-mêmes accueillis au titre de la seconde phase de leur propre parcours de Service Civique Européen*), suivis de 6 mois de mobilité dans un autre pays de l'UE (phase 2) pour une année complète de Service Civique Européen. Cette approche en deux temps permet une démarche progressive, particulièrement adaptée aux jeunes en difficultés n'ayant pas l'expérience de la mobilité (*14,2% de jeunes NEETS, sans emploi, étude, formation ou travail actuellement en Europe, et 12,9% en France*), et de fait non éligibles à Erasmus- tout en garantissant l'immersion, et une approche par les pairs, nécessaire à l'apprentissage linguistique et facilitant l'encadrement des volontaires.

### **Estimations budgétaires d'un Service Civique Européen Universel**

En s'appuyant à la fois sur un dispositif de financement européen type Corps Européen de Solidarité et sur le développement massif de dispositifs de service civique nationaux ayant vocation à favoriser les mobilités, ouvrir l'accès à 6 mois de mobilité européenne à tous les jeunes d'Europe devient une ambition possible.

Sur la base de la prise en charge financière aujourd'hui par le Corps Européen de Solidarité<sup>3</sup> (soit 5600€ par jeune en moyenne sur 6 mois) :

- toucher les 60% de jeunes européens « non étudiants » et donc non éligibles à Erasmus (soit 2,8 millions de jeunes européens par an), représenterait un investissement **maximal** estimé à 15,5 Mds€ par an (soit 2,4 Mds€ pour la France), dont 3 Mds€ d'indemnités directement versés aux jeunes (soit 558 M€ en France). Une prise en charge du socle de l'expérience par le développement de service civique nationaux, se monterait à 7,1 Mds€ par an (soit 1,8 Mds€ pour la France), laissant 8,4 Mds€ à inscrire dans les budgets européens<sup>4</sup>.
- Faire monter à l'échelle Erasmus, pour prendre en charge les environ 40% de jeunes européens effectuant des études (soit 1,8 millions de jeunes européens par an), représenterait un investissement **maximal** estimé à 8,7 Mds€<sup>5</sup> par an, intégralement versés directement aux jeunes (*pour leur transport, hébergement et nourriture*)

Cet investissement, qui devrait légitimement être traduit dans le Cadre Financier Pluriannuel 2028-34 a été estimé sur la base :

<sup>3</sup> Celle-ci a été calculée dans le détail, avec les montants réels attribués actuellement par le CES dans chaque pays

<sup>4</sup> Reposant sur une aide Service Civique Européen par jeune, de 3000€ pour une expérience de 6 mois, de la part de l'Union Européenne, mieux à même de couvrir les surcoûts de la mobilité (prise en charge des transports, des surcoûts d'encadrement, du suivi en langues, etc)

<sup>5</sup> 4827€/jeune en moyenne de bourse Erasmus complète, versée actuellement aux étudiants, stagiaires ou apprentis

- d'une prise en charge du Service Civique Européen à hauteur de l'actuel Corps Européen de Solidarité dans chaque pays
- d'une prise en charge par l'Europe de 3000€/jeune pour les jeunes des pays ayant des dispositifs de service civique national (destinés à être de plus en plus nombreux au fil des années), au titre du support du surcoût de la mobilité.
- La généralisation du principe de l'Erasmus du Service Civique (échange de jeunes d'un système de service civique à l'autre) et de la fongibilité budgétaire (paiement par l'Europe de la partie mobilité du Service Civique Européen).

### **Economies possibles**

Afin de réduire fortement l'investissement nécessaire, la fourniture du logement pourrait être décentralisée au niveau des collectivités et de familles d'accueil. D'une part, les communes pourraient être mobilisées pour assurer directement l'hébergement des jeunes, dans la mesure où, s'agissant des territoires ruraux et périphériques ainsi que les petites et villes moyenne, elles disposent souvent de facilités peu utilisées (*par exemple internats, donations, anciennes infrastructures militaires, saisies, etc*). Ce sont en effet les premiers bénéficiaires d'une telle politique de soutien aux services publics et missions d'intérêt général, ainsi que de l'effet de relance local et redistribution du déploiement à grande échelle de volontaires car sont confrontées dans de nombreuses régions de l'UE à la dépopulation et au vieillissement de leurs habitants.

D'autre part, ce système pourrait être complété par la mise en place d'un réseau de familles d'accueil volontaires. En particulier, les parents de jeunes actuellement en mobilité (phase 2 du service civique européen), pourraient accueillir eux-mêmes un jeune européen durant la période d'absence de leur enfant.

Une telle décentralisation permettrait de dégager une économie de 4,1 Mds€, au titre de l'hébergement, pour les 2,8 millions de jeunes en service civique européen (762 M€ pour la France), à défalquer des contributions nationales au programme, hors prise en charge européenne, portant donc le coût annuel total à 11,5 Mds€ (1,1 Mds€ en France).

Dans le cas français, la mobilisation de l'ensemble d'une classe d'âge chaque année, pris en charge par les programmes dédiés évoqués, induirait également des économies significatives sur d'autres lignes de dépense du budget de l'Etat. La prise en charge des jeunes durant un an par le système de Service Civique (Français et Européen) dégagerait une économie d'une année de « contrat d'engagement jeunes » ou de revenu de solidarité jeunes (économie de 38,7 M€/an), les bourses étudiantes (économie de 389 M€/an), voire les APL (économie de 421 M€/an), si déploiement des solutions d'hébergement en nature évoquées<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Tous ces calculs sont effectués sur la base des et représentations réelles d'une classe d'âge donnée dans les dispositifs évoqués. Le retrait d'une classe d'âge, chaque année, va en effet générer artificiellement une ressource budgétaire issue de la « non dépense », du fait de la diminution de la cohorte des publics éligibles (même si ceux-ci reviennent in fine après un an, une nouvelle cohorte est retirée)

**Schéma budgétaire et stratégique de déploiement du Service Civique Européen.**

	Situation initiale 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028-34 ....
<b>Phase</b>	Situation initiale avec Erasmus , Corps Européen de Solidarité actuel + des dispositifs nationaux dans 6 pays	Généralisation de l'expérimentation du Service Civique Européen dans toutes les régions de France	Augmentation de 15% du Corps Européen de Solidarité  Mise en oeuvre de la fongibilité budgétaire et l'expérimentation du Service Civique dans toute l'Europe	Mise en oeuvre d'un quota d'échange de volontaires de 10% entre la France l'Allemagne et l'Italie	Fin expérimentation du Service Civique au titre du CES et création service civique national de 1000 volontaires dans tous les Etats Membres, application du quota 10% Erasmus du Service Civique (passage 15% France Allemagne Italie)	Egalisation du nombre de jeunes en service civique par rapport à ceux couverts par Erasmus (6,2% d'une classe d'âge)  Passage à 25% de l'Erasmus du Service Civique	Passage à 50 % de quota Erasmus du Service Civique	Montée progressive vers le Service Civique Européen Universel acté dans le CFP 60 % Service Civique / 40% Erasmus +
<b>Evolution du nombre de mobilités grâce au SCE</b>	Environ 20,000 jeunes en Corps Européen de Solidarité de 6 mois ou plus	Maintien des mobilités 2021 + Généralisation de l'expérimentation « Européens et Solidaires » à toutes les régions de France : 504 volontaires (24 jeunes par région, 2 promo / an)	3,600 volontaires en plus par l'augmentation des moyens du CES (200 en France)  9840 mobilités en plus, (1290 en France) grâce à la fongibilité budgétaire	49 000 mobilités en plus grâce à "l'Erasmus du Service Civique", (19 200 pour la France)	4800 mobilités en plus pour les 23 Etats Membres rentrant dans le dispositif  25 000 de plus en France (9600), Allemagne, Italie grâce au devt des mobilités dans les dispositifs nationaux	129 000 mobilités supplémentaires par le développement des services civiques national et l'Erasmus du Service Civique Dont 49 000 En France, Allemagne, Italie (19 200 en France)	145 000 mobilités supplémentaires par le développement du service civique national et l'Erasmus du Service Civique Dont 74 000 En France, Allemagne, Italie (28 800 en France)	A terme 1,5 millions d'Erasmus en plus 2,5 millions de Service Civique Européen en plus
<b>Nombre de jeunes en mobilité (Erasmus + SCE)</b>	310 000/an (6,7% classe d'âge) dont 290,000 étudiants, stagiaires et apprentis en Erasmus longs,	310 000/an (idem 2021)	313 000/an (6,8% classe d'âge)	342 000/an (7,8% d'une classe d'âge)	372 000/an (8,5% d'une classe d'âge)	501 000/an (10,8% d'une classe d'âge)	646 000/an (14% d'une classe d'âge)	A terme 4,6 millions/ an (100% d'une classe d'âge)
<b>Besoin budgétaire et financeur (annuel)</b>	Auprès de l'UE 1,378 Mds€ Erasmus Vocational Education and Training / Higher Education et estimation 100M€ CES 6 mois	Auprès de la France 2,875M€	Auprès de l'Union Européenne 20,76M€ au titre de l'augmentation du CES	Surcoût maximum France (38M€), Allemagne, (73M€), Italie (19M€)	Test Erasmus du Service civique (cent volontaires par Etat), entre 500,000 et 1M€ Surcoût maximum France (57M€), Allemagne, (109,5M€), Italie (28,5M€)	2Mds€ par les Etats membres pour le développement du service civique dans toute l'Europe dont maximum 95M€ pour la France, 182,5M€ pour l'Allemagne, 47,5M€ pour l'Italie	Environ 500M€ de surcoût pour les 24 autres Etats Membres Maximum 190M€ pour la France, 365M€ pour l'Allemagne, 95M€ pour l'Italie	Montée graduelle dans le CFP 2028-34 vers 8,7 Mds€ pour Erasmus, et 8,4 Mds€ pour le Service Civique Européen Maximum 7,1 Mds€ restant à la charge directe des Etats (dont 1,8 Mds€ pour la France, hors économies)

